

Communiqué de presse, le 29 avril 2020

PPE : Equilibre des Energies invite à maintenir le cap sur la réduction des énergies fossiles

Le décret portant approbation de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) paru le 23 avril entérine la trajectoire de réduction de la consommation d'énergies fossiles. Equilibre des Energies se réjouit de cette décision et invite les pouvoirs publics à résister à la tentation d'en différer la mise en œuvre et à l'intégrer dans un grand plan de renaissance de l'économie.

Pour Brice Lalonde, ancien ministre de l'Environnement, Président de l'association Equilibre des Energies : « *Il faut lancer un programme de renaissance de l'activité économique de la France, fondé sur l'électricité et sur les autres énergies décarbonées, pour lutter contre le dérèglement climatique, conforter l'indépendance nationale, assurer la santé publique et promouvoir la justice sociale* ».

Baisser la consommation des énergies fossiles et développer les énergies décarbonées

Le décret de la PPE impose une réduction significative de la consommation des énergies fossiles les plus présentes en France : d'ici à 2028, la consommation du pétrole devra avoir chuté de 34 % par rapport à 2012 et celle de gaz naturel de 22 %. Les pouvoirs publics confirment ainsi leur volonté de construire une politique énergétique fondée sur l'efficacité énergétique et sur des formes d'énergies décarbonées, électricité et énergies thermiques renouvelables essentiellement.

Equilibre des Energies salue ces dispositions et invite les pouvoirs publics à résister aux appels à la procrastination de ceux qui ne s'y retrouvent pas. L'urgence sanitaire ne doit faire oublier l'urgence climatique.

Intégrer la transition énergétique dans un programme de renaissance économique

Le défi du Gouvernement est à présent de parvenir à intégrer ces mesures, conçues avant la crise du Covid-19, dans une stratégie globale de renaissance économique visant à reconstruire l'économie française sur des bases décarbonées.

Le problème est celui de l'urgence : la crise du COVID-19 fait obligation de définir rapidement des priorités et de sélectionner les actions les plus efficaces sur le plan énergétique, économique, environnemental et sociétal. Sans négliger les autres formes d'énergies décarbonées, réseaux de chaleur décarbonés et solaire thermique notamment, Equilibre des Energies constate que l'électricité « coche toutes les cases » exigées par une relance économique vertueuse.

C'est aujourd'hui qu'il faut **engager la deuxième révolution électrique**, celle qui permettra de faire passer, dans les meilleurs délais possibles, de 25 à 50 % la part de l'électricité dans la couverture des besoins finaux. C'est la meilleure façon pour la France de se recentrer sur ses propres ressources énergétiques, de reconstruire son activité industrielle, de faire face



aux défis climatiques, économiques et sociétaux et d'apporter de l'emploi et du confort à nos concitoyens.

Relancer la construction

L'adoption de la PPE doit être l'occasion de jeter les bases d'une relance massive de la construction. L'administration doit finaliser sans attendre les grands chantiers réglementaires engagés avant la crise : RE 2020, nouveau DPE, traitement des logements à consommation excessive, remplacement des chaudières à fioul, *etc.*

Les solutions sont là : construction bas carbone, solutions électriques (pompes à chaleur notamment), énergies thermiques renouvelables... L'industrie française et les installateurs sont prêts à se mobiliser pour répondre aux besoins.

Une ambition forte pour le véhicule électrique

Le rôle de la mobilité électrique se trouve renforcée par le décret du 23 avril qui prévoit, d'ici à 2028, 5,2 millions de véhicules électriques ou hybrides rechargeables en circulation en France et 100 000 points de recharge ouverts au public seront disponibles.

Equilibre des Énergies s'en réjouit mais alerte les pouvoirs publics sur les difficultés pratiques qui subsistent, notamment quant au développement des infrastructures de recharge accessibles au public ou en copropriété. Le marché est encore très fragile et la demande a besoin d'être davantage soutenue pour permettre le déploiement de la mobilité électrique à grande échelle.

Retrouver une vision industrielle

Comme après toutes les grandes crises, l'énergie et l'électricité en particulier joueront un rôle essentiel. **Développer les usages de l'électricité, c'est donner du confort et du mieux-être aux citoyens mais c'est aussi permettre à l'industrie française de se moderniser et à tout un ensemble d'industriels français de retrouver le chemin de la croissance et de participer au redressement national.**

C'est avec cette vision qu'il faut maintenant aborder l'Acte II de la PPE.

A propos de l'association Equilibre des Énergies : Créée en 2011, l'association Équilibre des Énergies est une plateforme transversale qui fédère les acteurs du monde de l'Énergie, du Bâtiment et de la Mobilité autour d'un projet commun : Construire une société énergétique meilleure, nécessaire à la décarbonation efficace de l'économie.

Plus d'informations sur : <https://www.equilibredesenergies.org>

Contact presse :

Isabelle LAVILLE – email : ilaville@replique-com.com – Tél. : 01 40 86 31 53 - 06 25 47 18 03